Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Université Abderrahmane Mira de Bejaia
Faculté des sciences humaines et sociales
Département de sociologie

Cours destiné aux étudiants de sociologie, niveau L3
Cours : enquête de terrain
Enseignant de la matière
Dr SMAIL Idir

Cours 2 : les règles cognitives et méthodologiques de l'enquête de terrain

Objectifs du cours

À l'issue du cours l'étudiant sera capable de :

1. Expliciter les fondements épistémologiques qui sous-tendent les règles méthodologiques en enquête de terrain ;
2. Maîtriser les étapes de construction d'un design de recherche rigoureux et cohérent ;
3. Appliquer les principes de validation méthodologique (validité, fiabilité, représentativité) ;
4. Utiliser les techniques d'analyse appropriées pour le traitement des données qualitatives et quantitatives ;
5. Respecter les principes d'éthique et de déontologie dans la conduite et la communication de la recherche.

Cours 2 : les règles cognitives et méthodologiques de l'enquête de terrain

Introduction

Ce deuxième cours s'attache à expliciter les règles cognitives et méthodologiques qui structurent l'enquête de terrain. Comme le souligne GRAWITZ (1993) dans son *Recueil de textes de méthodes des sciences sociales*, la rigueur méthodologique constitue une exigence indispensable pour garantir la scientificité des travaux en sciences sociales, loin d'être un simple ornement académique. Nous examinerons successivement les fondements épistémologiques, la construction du design de recherche et les principes de validation qui régissent l'enquête du terrain.

I- Les fondements épistémologiques des règles méthodologiques

1. La nécessité d'une épistémologie explicite

Toute recherche de terrain repose sur des présupposés épistémologiques qu'il convient d'expliciter. BLALOCK (1977) met l'accent sur l'importance pour le chercheur d'être pleinement conscient des bases philosophiques de son approche, ces dernières orientant directement ses décisions méthodologiques et ses interprétations. LAZARSFELD (1970), dans *Philosophie des sciences sociales*, identifie trois postures épistémologiques clés en sciences sociales qu'on résume ainsi :

Posture épistémologique	Principes méthodologiques
Positivisme	Objectivité, mesure, vérification expérimentale
Compréhensivisme	Interprétation, compréhension des significations
Constructivisme	Construction sociale de la réalité, réflexivité

2. Le statut de la preuve en sciences sociales

BOUDON et BOURRICAUD (1986), dans leur *Dictionnaire critique de la sociologie*, examinent les diverses notions de preuve en sciences sociales :

- preuve statistique : basée sur la représentativité et les tests statistiques (DUVERGER, 1961) ;
- preuve compréhensive : basée sur la cohérence interprétative et la saturation théorique (BECKER, 1970) ;

- preuve dialectique : fondée sur la confrontation des points de vue et sur la réfutabilité (GRAWITZ, 1993).

GALTUNG (1967) précise que ces conceptions variées de la preuve renvoient à des traditions de recherche distinctes, chacune assortie de règles méthodologiques spécifiques.

3. Objectivité et subjectivité : une dialectique méthodologique

DAVAL et al. (1963), dans le *Traité de psychologie sociale*, analysent la tension entre objectivité et subjectivité en recherche sociale. Ils proposent plusieurs stratégies pour objectiver la subjectivité qu'on résume comme suit :

1. Explicitation des présupposés : identification et formulation claire des hypothèses et biais potentiels ;
2. Triangulation méthodologique : utilisation combinée de plusieurs méthodes ;
3. Réflexivité systématique : analyse continue de la position du chercheur.

Selon GRAWITZ (1993), l'objectivité en sciences sociales ne consiste pas à éliminer tout point de vue personnel, mais à l'expliciter pleinement et à le soumettre à une critique rigoureuse.

II- Construction du design de recherche

1. Les étapes fondamentales du processus de recherche

GOODE et HATT (1952), dans *Methods in Social Research*, proposent un modèle réparti en huit étapes qui structure la plupart des recherches de terrain que nous regroupons dans le tableau suivant :

Étape	Description
1. Définition du problème	Formulation précise de la question de recherche
2. Revue de littérature	Analyse critique des travaux antérieurs
3. Formulation des hypothèses	Énoncé des relations attendues entre variables
4. Choix des techniques	Sélection des méthodes de collecte adaptées
5. Construction des instruments	Élaboration des outils de collecte
6. Collecte des données	Mise en œuvre des techniques sur le terrain
7. Analyse des données	Traitement et interprétation des données
8. Rédaction du rapport	Communication des résultats

2. Formulation de la problématique et hypothèses de recherche

CHAMPAGNE et al. (1989), dans *Initiation à la pratique sociologique*, soulignent que la problématique forme l'axe central de la recherche, orientant l'ensemble des choix méthodologiques et conférant un sens cohérent au processus global.

La problématique est un tout homogène, selon QUIVY et VAN CAMPENHOUDT (1988). Cette étape de la démarche méthodologique, répartie en deux temps, permet de construire un tout solide à partir de ses parties. Appelée aussi phase de construction problématique selon QUIVY & VAN CAMPENHOUDT (1988).
La problématique en sciences sociales se termine par des questions : question spécifique et secondaires de la recherche, auxquelles le chercheur tente d'y répondre par des hypothèses. BABBIE (1989) décrit l'hypothèse sous diverses formes :

- **Hypothèses de recherche** : énoncés directionnels sur les relations attendues ;
- **Hypothèses nulles** (H0) : formulations statistiques à rejeter ou accepter ;
- **Hypothèses alternatives** (H1) : explications concurrentes à tester.

MERTON (1965) précise que les hypothèses doivent être conçues de façon « falsifiable » au sens poppérien, c'est-à-dire potentiellement infirmables par les observations empiriques.

3. Choix et combinaison des techniques

La bibliographie permet d'identifier un large éventail de techniques, chacune avec ses règles spécifiques. Le tableau suivant synthétise les principales caractéristiques :

Technique	Forces	Limitations
Observation	Accès aux comportements naturels, contexte riche	Subjectivité, effet de l'observateur
Entretien	Profondeur, flexibilité, compréhension des motivations	Subjectivité, difficulté de comparaison
Questionnaire	Standardisation, comparabilité, généralisation	Superficialité, biais de déclaration
Analyse documentaire	Données préexistantes, perspective historique	Biais de sélection, problème d'interprétation

FESTINGER et KATZ (1963) recommandent la *combinaison de techniques* (méthodes mixtes) pour pallier les limites de chaque méthode prise isolément. C'est-à-dire : collecter les données empiriques par deux ou plusieurs techniques différentes (quantitatives, qualitatives).

III- Règles de collecte des données

1. Principes généraux de la collecte

SELLTIZ, WRIGHTSMAN et COOK (1977), dans *Méthodes de recherches en sciences sociales*, énoncent quatre principes fondamentaux pour la collecte de données :

1. Systématisation : procédures standardisées et reproductibles ;
2. Exhaustivité : collecte de toutes les données pertinentes ;
3. Précision : enregistrement fidèle et détaillé ;

4. Éthique : respect des personnes et des contextes.

GRAWITZ (1974) ajoute que ces principes doivent être adaptés aux spécificités du terrain et des populations étudiées.

2. Règles spécifiques par technique

- L'observation *: règles de systématisation*

BECKER (1970), dans *Sociological Work*, propose des règles précises pour l'observation, qu'on regroupe comme suit :

- Tenue d'un journal de terrain : enregistrement quotidien et détaillé des informations ;
- Grilles d'observation : structuration préalable des éléments à observer sur le terrain ;
- Triangulation des observateurs : comparaison des observations entre chercheurs ;
- Vérification auprès des acteurs : confrontation des observations avec les interprétations des participants à l'enquête.

BECKER (1970), distingue :

- Description objective : ce qui est observé objectivement ;
- Interprétation subjective : ce qui est inféré subjectivement ;
- Analyse théorique.

- L'entretien *: règles de conduite et d'enregistrement*

CHADWICK, BAHR et ALBRECHT (1984) , comme beaucoup d'autres auteurs, énoncent les règles essentielles de l'entretien de la préparation à la retranscription des données :

1. Préparation : élaboration d'un guide thématique flexible entre les questions et les axes ;
2. Conduite : écoute active, reformulation, neutralité bienveillante ;
3. Enregistrement : demande l'autorisation préalable (c'est une qualité technique) ;
4. Retranscription : fidélité, anonymisation, notation des éléments para-verbaux enregistrés.

QUIVY et VAN CAMPENHOUDT (1988) ajoutent des règles spécifiques pour l'entretien semi-directif, qui est un type parmi d'autres, qu'on cite comme suit :

- Ouverture progressive : c'est d'aborder l'entretien du général au particulier ;
- Relances non suggestives : incitation à développer sans induire ;
- Gestion des silences : respect des temps de réflexion par l'interviewer ;
- Clôture négociée : fin progressive et contractualisée de l'entretien.

- Le questionnaire *: règles de construction et d'administration*

DUVERGER (1961), dans *Méthodes des sciences sociales*, détaille les étapes de construction d'un questionnaire, qu'on regroupe dans les cinq phases suivantes :

1. Définition des variables : opérationnalisation précise des concepts et qui se transforment en indicateurs opérationnels ;
2. Formulation des questions : clarté, neutralité, pertinence ;
3. Choix des échelles : adéquation aux variables mesurées ;
4. Organisation du questionnaire : logique, progression, longueur adaptée ;
5. Prétest : validation auprès d'un échantillon pilote restreint.

FERRÉOL & DEUBEL (1993) complètent ces phases avec les règles d'administration, à savoir :

- Explication claire des objectifs et de la confidentialité (anonymat) ;
- Formation rigoureuse des enquêteurs sur le sujet à traiter ;
- Contrôle de la qualité pendant la collecte des informations ;
- Gestion des non-réponses et des réponses incomplètes.

3. Règles d'éthique de la collecte

GRAWITZ (1974), dans *Recueil de textes*, énonce les principes éthiques fondamentaux pour la collecte des données qu'on regroupe dans le tableau suivant:

Principe d'éthique	Application concrète
Consentement éclairé	Information complète, signature du formulaire (e-mail)
Confidentialité	Anonymisation, codage, sécurisation des données
Non-malfaisance	À éviter tout préjudice physique ou psychologique
Bénéficence	Rechercher des bénéfices pour les participants
Équité	Distribution juste des bénéfices et charges

Les dimensions d'éthique de la relation d'enquête entre : enquêteur et l'enquêté se cernent dans les points suivants :

- L'asymétrie de pouvoir entre enquêteur et enquêté ;
- Le risque de manipulation dans la formulation des questions (subjectivité) ;
- La nécessité de réciprocité dans l'échange d'informations ;
- L'importance de la transparence sur les usages des données.

IV- Règles d'analyse et d'interprétation

1. Préparation des données : codage et organisation

LAZARSFELD et ROZENBERG (1955), dans *The Language of Social Research*, décrivent le processus de transformation des données brutes en informations analysables sous quatre catégories, à partir du codage à l'organisation des données. Le tableau suivant récapitule ces étapes :

Étape	Description	Techniques
Codage	Attribution de catégories aux données brutes	Codebook, grilles de codage
Classification	Regroupement en catégories significatives	Typologies, taxinomies
Réduction	Simplification sans perte d'information	Analyse factorielle, clustering
Organisation	Structuration pour l'analyse	Bases de données, matrices

SELLTIZ et al. (1977) insistent sur la nécessité de *documenter soigneusement* toutes les décisions de codage et de classification pour garantir la traçabilité et la reproductibilité de l'analyse des données.

2. Méthodes d'analyse qualitative

Différente de l'analyse quantitative, AKTOUF (1987), dans *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, présente plusieurs approches d'analyse qualitative, on cite :

- *L'analyse thématique :* selon le même auteur et COMBESSIE (1999), qui consiste en :

- Identification des *thèmes* récurrents dans les données collectées ;
- Regroupement thématique des extraits pertinents à utiliser ;
- Analyse des relations entre les thèmes ;
- Interprétation des significations sous-jacentes.

- *L'analyse de contenu : selon LAZARSFELD et ROZENBERG (1955), FESTINGER et KATZ (1963), elle consiste en :*

- La catégorisation systématique du contenu manifeste ;
- Le dénombrement des occurrences ;
- L'analyse des associations entre les catégories ;
- L'interprétation du contenu latent.

- *L'analyse inductive qualitative* s'ajoute comme approche d'analyse et consiste selon AKTOUF (1987) en :

- Le codage ouvert : identification des concepts dans les données collectées ;
- Le codage axial : établissement des relations entre les concepts ;
- Le codage sélectif : intégration dans une théorie émergente ;
- La saturation théorique : arrêt lorsque les nouvelles données n'apportent plus d'éléments nouveaux.

3. Méthodes d'analyse quantitative

CHADWICK, BAHR et ALBRECHT (1984), dans *Social Science Research Methods*, recensent les types d'analyse dans les techniques quantitatives, qu'on résume comme suit :

Type d'analyse	Objectif	Techniques statistiques
Descriptive	Décrire les caractéristiques des données	Moyennes, écarts-types, distributions
Inférentielle	Généraliser à une population	Tests d'hypothèses, intervalles de confiance
Multivariée	Analyser les relations complexes	Régressions, analyses factorielles
Longitudinale	Étudier les changements dans le temps	Série temporelle, panel

BLALOCK (1977) insiste sur la nécessité de choisir les techniques statistiques en fonction de quelques paramètres :

- Du type de données (nominales, ordinales, intervalles, ratios) ;
- Des hypothèses de recherche (relations attendues) ;
- Des conditions d'application des tests statistiques.

4. Interprétation et validation des résultats

GRAWITZ (1993) distingue clairement l'analyse de l'interprétation : la première désigne le traitement des données et la seconde, c'est l'attribution du sens aux résultats. Elle propose plusieurs règles pour l'interprétation :

1. Contextualisation : replacer les résultats dans leur contexte social et historique ;
2. Comparaison : confronter aux résultats d'autres recherches ;
3. Réflexivité : analyser l'influence du chercheur sur les résultats ;
4. Modestie épistémique : reconnaître les limites de l'interprétation.

ECKHARDT (1977) propose quant à lui 4 critères pour valider les interprétations des données :

- Cohérence interne : logique et non-contradiction ;
- Cohérence externe : compatibilité avec les connaissances établies ;
- Fécondité heuristique : capacité à générer de nouvelles questions ;
- Utilité pratique : applicabilité à des problèmes concrets.

GOODE et HATT (1952) ajoutent la notion de validité écologique : les interprétations doivent rendre compte fidèlement de la complexité du terrain, sans simplifications excessives.

V- Validation et communication des résultats

1. Critères de validation scientifique

SELLTIZ, WRIGHTSMAN et COOK (1977) synthétisent les principaux critères de validation en sciences sociales comme suit :

Critère	Définition	Méthodes d'évaluation
Validité interne	Rigueur du lien entre observations et conclusions	Triangulation, vérification par les pairs
Validité externe	Possibilité de généralisation	Réplication, comparaison inter-contextes
Fiabilité	Stabilité et reproductibilité	Test-retest, codage multiple
Crédibilité	Vraisemblance et plausibilité	Vérification par les participants, experts
Confirmabilité	Traçabilité des interprétations	Audit trail, documentation complète

DE BRUYNE (1974) introduit le concept de *triangulation méthodologique* comme stratégie privilégiée de validation, qu'on synthétise sous 4 types :

- Triangulation des méthodes : utilisation combinée de plusieurs techniques ;
- Triangulation des sources : recueil de données auprès de différents informateurs ;
- Triangulation des chercheurs : travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Triangulation théorique : confrontation de plusieurs cadres d'analyse.

2. Règles de communication scientifique

GOODE & HATT (1952), dans *Methods in Social Research*, énoncent les principes essentiels de la communication scientifique :

1. Clarté : langage précis et accessible ;
2. Rigueur : exactitude des données et des références ;
3. Honnêteté : reconnaissance des limites et des biais ;
4. Éthique : respect des personnes et des institutions ;

3. Éthique de la publication

GRAWITZ (1974) aborde les questions d'éthiques spécifiques à la publication des résultats qu'il faudrait prendre en considération :

- Attribution : reconnaissance des contributions de chacun des auteurs ;
- Plagiat : citation correcte des sources qui alimente le document en question ;
- Fraude scientifique : fabrication ou falsification des données ;
- Conflits d'intérêts : déclaration des liens pouvant influencer la recherche.

Dans *Encyclopaedia of the Social Sciences* (1968) on consacre plusieurs entrées à l'éthique de la recherche, soulignant notamment la responsabilité sociale du chercheur dans la diffusion de ses résultats.

VI- Conclusion

Les règles cognitives et méthodologiques de la recherche de terrain constituent un système cohérent qui assure la scientificité des investigations en sciences sociales. Ce système repose sur cinq piliers fondamentaux :

1. Des principes épistémologiques explicités qui guident les choix méthodologiques ;
2. Un design de recherche rigoureusement construit selon des étapes logiques ;
3. Des techniques de collecte des données adaptées aux objets d'étude et aux contextes ;
4. Des procédures d'analyse systématiques garantissant la validité des résultats ;
5. Des principes d'éthique respectueux de la dignité des participants et de l'intégrité scientifique.

Comme le résume COMBESSIE (1999) dans *La méthode en sociologie,* que la rigueur méthodologique libère la créativité scientifique en canalisant l'investigation vers des voies fécondes.

La maîtrise de ces règles permet au chercheur débutant de transformer l'expérience de terrain en connaissances scientifiques validées, contribuant ainsi au développement cumulatif de la spécialité tout en respectant les exigences de l'éthique.